

## **Infiltration d'eau des 04 et 05 mars 2011**

Le vendredi 4 mars 2011, alors que dans le bar, se déroulait la traditionnelle fête suivant une rencontre de football (RSC Anderlecht – KRC Genk en l'occurrence), soit donc aux environs de 24:00 heures, la préposée aux toilettes du Sport-Bar a remarqué que de l'eau dégoulinait de la poutrelle surplombant l'entrée des toilettes.

Le samedi 5 mars 2011, alors que j'étais au Sport-Bar afin d'aider au nettoyage des locaux et au regarnissage des frigos, j'ai remarqué que les seaux placés la veille, débordaient fortement. Je les ai vidés. La personne chargée par Monsieur Cullus, des menus travaux d'entretien du bâtiment m'a expliqué qu'elle avait débouché un tuyau dans l'appartement du 1<sup>er</sup> étage et que cela avait causé une fuite d'eau. Le soir, nous avons dû vider les seaux à plus d'une reprise durant la soirée de carnaval organisée au Sport-Bar.

Le dimanche 6 mars 2011, appelé par Madame Santy sur demande de Monsieur Cullus afin de rétablir la fourniture de courant électrique dans l'appartement de 3<sup>ème</sup> étage, je lui ai montré les seaux, dans lesquels l'eau continuer de goutter, même si c'était nettement moins fort que précédemment.

Monsieur Cullus s'est rendu dans l'appartement du 1<sup>er</sup> étage où il m'a dit avoir constaté le bris d'un « bi-cône ». Pour parer au plus pressé, il m'a encore dit avoir placé un seau pour endiguer la fuite d'eau et qu'il prendrait au plus tôt les mesures afin de remplacer la connexion défectueuse.

Monsieur Cullus m'a déclaré ensuite qu'il ne s'agissait que d'un accident, à quoi je lui ai répondu que ce n'était certes pas le premier *accident* du genre et que la situation était plus que gênante par rapport à une clientèle qui vient pour se distraire dans un endroit élégant et bien tenu. Je lui ai aussi signalé que

je prendrais des photos – lesquelles figurent en annexe à la présente – qui pourraient servir à une déclaration de sinistre au cas où l’installation domotique devait montrer d’autres signes de perturbation que ceux déjà répertoriés.

[Photo 1 – 06/03/2011 16:45](#)

[Photo 2 – 06/03/2011 16:46](#)

[Photo 3 – 06/03/2011 16:46](#)

[Photo 4 – 06/03/2011 16:46](#)

[Photo 4 – 06/03/2011 16:47](#)